

INGENIERIE COTE-D'OR LE DEPARTEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION Délibération n° 2023-11

Séance du 06 juin 2023 (matin)

Date de la convocation : 24 mai 2023

PRESIDENT : Monsieur Guillaume RUET

LIEU DE LA REUNION : Salle DSTT CAP NORD, 21000 DIJON

Étaient présentes les personnes suivantes :

Monsieur Guillaume RUET, Président d'Ingénierie Côte-d'Or le Département.

Collège des élus départementaux :

- Madame Céline VIALET, conseillère Départementale du canton de Talant,
- Monsieur Christophe VERDOT, Conseiller départemental du canton de Chatillon-sur-Seine,
- Madame Martine EAP-DUPIN, Conseillère départementale du canton de Semur-en-Auxois,
- Madame Catherine LOUIS, Conseillère Départementale du canton d'Is-sur-Tille.

Étaient excusés (5 pouvoirs) :

- Monsieur Patrick CHAPUIS, Conseiller Départemental du canton de Fontaine-lès-Dijon,
- Monsieur Sébastien SORDEL, Conseiller Départemental du canton d'Auxonne,
- Monsieur Martial MATHIRON, Conseiller Départemental du canton de Genlis,
- Monsieur Gilles DELEPAU, Conseiller Départemental du canton de Brazey-en-Plaine,
- Madame Charlotte FOUGERE, Conseillère Départemental du canton de Beaune,
- Monsieur Marc FROT, Conseiller Départemental du canton de Montbard,
- Madame Patricia GOURMAND, Conseillère Départementale du canton de Fontaine-les-Dijon,
- Monsieur Hubert POUULOT, Conseiller Départemental du canton de Nuits-saint-Georges,
- Monsieur Billy CHRETIEN, Conseiller Départemental du canton de Dijon II.
- Monsieur Denis THOMAS, Conseiller Départemental du canton de Ladoix-Serrigny.

Collège des élus communaux et intercommunaux :

Titulaires :

- M. Luc BAUDRY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon,
- M. Pascal GRAPPIN, Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
- M. Patrice ESPINOSA, Maire d'Izier.

Étaient excusés (2 pouvoirs) :

- M. Yves COURTOT, Président de la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche,
- M. Michel LENOIR, Président du Syndicat d'Adduction et d'Assainissement des Eaux de Clénay et Saint-Julien,
- M. Bruno BETHENOD, Maire d'Arceau,
- M. Jean-Paul BOURGOGNE, Maire de Marigny-les-Reullée,
- M. Frédéric BOURDENET, Maire d'Aignay-le-Duc,
- M. Laurent HUTTE, Adjoint au Maire de Losne,
- M. Jean-Michel PETREAU, Maire de Massingy-lès-Vitteaux.

Suppléants :

- M. Marc JAUDAUX, Maire d'Auvillars-sur-Saône,

Étaient excusés :

- M. Dominique MATIRON, Vice-Président de la Communauté de Communes du Mirebellois et du Fontenois,
- M. Gérard VERDREAU, Vice-Président de la Communauté de Communes Ouche et Montagne,
- M. Gilles BRACHOTTE, Vice-Président de la Communauté de Commune de la Plaine Dijonnaise,
- M. Hugues ANTOINE, Maire de Binges,
- M. Jacques BARTHELEMY (représenté par M. CORVINO), Maire de Chamboeuf,
- M. Sébastien DELACOUR, Maire de Pouilly-sur-Saône,
- Mme Françoise GAY, Maire de Messigny-et-Vantoux,
- M. Georges MORIN, Maire de Brion-sur-Ource.

Membres associés :

- M. Jacques JACQUENET, Président du SICECO (Syndicat Intercommunal d'Énergie de Côte-d'Or).

Étaient excusés :

- M. Joël ABBEY, Président du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Invités :

Étaient présents :

- Mme Claudette BILLARD, Payeur Départemental,
- M. Olivier BAROZET, Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement des Territoires,
- Mme Affeif CHLAIKA, Adjointe au Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement des Territoires,
- Mme Nathalie ROUANET, Directrice d'Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO),
- Mme Nadine BAUDIN, Adjointe au Directeur d'Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO),
- Mme Sandrine SIMON, conseillère administrative et juridique ICO,
- M. David PINTE, gestionnaire administratif et financier ICO.

Étaient excusés :

- M. François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,
- M. Xavier BARROIS, Directeur Général des Services départementaux,
- M. Marc DUBREUIL, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources,
- Mme Pascale MARTIN, gestionnaire administrative et financière ICO.

OBJET DE LA DELIBERATION : Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2023.

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2023 (joint en annexe).

Votes concernant cette délibération :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Fait à Dijon, le **21 JUIN 2023**

Le Président d'Ingénierie
Côte-d'Or le Département,

Guillaume RUET



Ingénierie Côte-d'Or le Département

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2023 à 14h00

Étaient présentes les personnes suivantes :

Monsieur Guillaume RUET, Président d'Ingénierie Côte-d'Or le Département.

Collège des élus départementaux :

- Mme Martine EAP-DUPIN, Conseillère départementale du canton de Semur-en-Auxois,
- Mme Céline VIALET, Conseillère Départementale du canton de Talant,
- Mme Patricia GOURMAND, Conseillère Départementale du canton de Fontaine-lès-Dijon qui a pris part au rapport 2 et a donné pouvoir pour les suivants (partie à 14h25),
- M. Denis THOMAS, Conseiller Départemental du canton de Ladoix-Serrigny qui n'a pas pris part pour le rapport 2 (arrivé à 14h25),
- M. Billy CHRETIEN, Conseiller Départemental du canton de Dijon.

Étaient excusés (3 pouvoirs + 1 suite au départ Mme Gourmand) :

- Mme Catherine LOUIS, Conseillère Départementale du canton d'Is-sur-Tille qui a donné pouvoir,
- Mme Charlotte FOUGERE, Conseillère Départementale du canton de Beaune,
- M. Patrick CHAPUIS, Conseiller Départemental du canton de Fontaine-lès-Dijon,
- M. Martial MATHIRON, Conseiller Départemental du canton de Genlis,
- M. Gilles DELEPAU, Conseiller Départemental du canton de Brazey-en-Plaine,
- M. Marc FROT, Conseiller Départemental du canton de Montbard,
- M. Sébastien SORDEL, Conseiller Départemental du canton d'Auxonne,
- M. Christophe VERDOT, Conseiller départemental du canton de Chatillon-sur-Seine qui a donné pouvoir.
- M. Hubert POULLOT, Conseiller Départemental du canton de Nuits-saint-Georges qui a donné pouvoir.

Collège des élus communaux et intercommunaux :

▪ Titulaires :

- M. Michel LENOIR, Président du Syndicat d'Adduction et d'Assainissement des Eaux de Clénay et Saint-Julien qui n'a pas pris part au vote du rapport 2 (arrivé à 14h30),
- M. Bruno BETHENOD, Maire d'Arceau,
- M. Patrice ESPINOSA, Maire d'Izier.
- M. Luc BAUDRY, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON qui n'a pas pris part au vote du rapport 2 (arrivé à 14h30),
- M. Pascal GRAPPIN, Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
- M. Laurent HUTTE, Adjoint au Maire de Losne.

Étaient excusés (3 pouvoirs) :

- M. Yves COURTOT, Président de la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche qui a donné pouvoir,
- M. Jean-Paul BOURGOGNE, Maire de Marigny-lès-Reullée qui a donné pouvoir,
- M. Frédéric BOURDENET, Maire d'Aignay-le-Duc, qui a donné pouvoir,
- M. Jean-Michel PETREAU, Maire de Massingy-lès-Vitteaux.

▪ **Suppléants :**

Étaient excusés :

- Mme Françoise GAY, Maire de Messigny-et-Vantoux,
- M. Gérard VERDREAU, Vice-Président de la Communauté de Communes Ouche et Montagne,
- M. Gilles BRACHOTTE, Vice-Président de la Communauté de Commune de la Plaine Dijonnaise,
- M. Jacques BARTHELEMY (représenté par M. CORVINO), Maire de Chamboeuf,
- M. Sébastien DELACOUR, Maire de Pouilly-sur-Saône,
- M. Marc JAUDAUX, Maire d'Auvillars-sur-Saône,
- M. Hugues ANTOINE, Maire de Binges,
- M. Dominique MATIRON, Vice-Président de la Communauté de Communes du Mirebellois et du Fontenois.

Membres associés :

- M. Jacques JACQUENET, Président du SICECO (Syndicat Intercommunal d'Énergie de Côte-d'Or).

Était excusé :

- M. Joël ABBEY, Président du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Invités :

Étaient présents :

- M. Bruno KABLITZ, Responsable technique SICECO,
- M. Marc DUBREUIL, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources,
- M. Patrick MATHIEU, Adjoint au Directeur Systèmes d'Information,
- Mme Affeif CHLAIKA, Adjointe au Directeur Général Adjoint Pôle Aménagement et Développement des Territoires,
- Mme Nathalie ROUANET, Directrice d'Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO),
- Mme Nadine BAUDIN, Adjointe au Directeur d'Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO),
- Mme Pascale MARTIN, gestionnaire administrative et financière ICO,
- M. David PINTE, gestionnaire administratif et financier ICO.

Étaient excusés :

- Mme Claudette BILLARD, Payeur Départemental,
- M. François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,
- M. Xavier BARROIS, Directeur Général des Services départementaux,
- M. Olivier BAROZET, Directeur Général Adjoint Pôle Aménagement et Développement des Territoires.

Constat du quorum (majorité) :

Collège des élus départementaux : 15

Présents : 5

Pouvoirs : 3 puis 4

Nombre de votants : 8 puis 9

Collège des élus communaux et intercommunaux : 10 titulaires + 5 suppléants

Présents : 4 puis 6

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 7 puis 9

- ➔ Sont désignés vices-présidents de séance : Mme EAP et M. BETHENOD
- ➔ Est désignée comme secrétaire de séance : Mme Céline VIALET

Rapport n° 2 : Information sur les adhésions

Au 15 février 2023, les adhésions à Ingénierie Côte-d'Or le Département se répartissaient ainsi :

- 268 communes
 - 10 communautés de communes
 - 14 syndicats
 - le Département de la Côte-d'Or
- Soit un total de 293 adhérents.

Le CAUE et le SICECO sont membres associés.

Cependant ce nombre varie quotidiennement, avec au jour du Conseil d'administration un total de 307 adhésions confirmées.

Les membres du CA donnent acte au Président de ces informations.

Rapport n° 3 : Rapport d'information sur la modification du programme d'activité d'Ingénierie Côte-d'Or : services numériques aux collectivités

Arrivée de MM. THOMAS, LENOIR et BAUDRY.

L'évolution de l'offre de services proposée par l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence artificielle (GiP ARNia) a conduit le Département à se retirer de cette structure depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le retrait du Département a eu pour conséquence indirecte la perte de la gratuité de l'adhésion pour les communes de moins de 500 habitants. Or, 547 communes de cette taille sont dénombrées en Côte-d'Or.

En parallèle, le Département a indiqué qu'il menait une réflexion pour mettre en place une offre de services numériques aux collectivités de Côte-d'Or. A ce titre, le Département a réalisé en janvier 2023 une enquête auprès de l'ensemble des maires pour mieux appréhender leurs attentes et les prestations utiles. Sur 250 réponses, 80 % des communes ayant répondu sont actuellement adhérentes à ARNia, 81 % des communes se déclarent intéressées par la mise en place d'une offre départementale. Les prestations sollicitées majoritairement concernent pour 44 % l'accès à une plateforme marchés publics (volume estimé à 151 marchés passés par 101 communes) et pour 45 % la mise en place d'une procédure de tiers de télétransmission. Il est ainsi proposé que ces deux prestations constituent la base du bouquet de service numérique pour 2024.

Le Département propose qu'Ingénierie Côte-d'Or, structure existante de mutualisation des moyens entre les adhérents, et principalement des services départementaux au bénéfice des communes et intercommunalités, porte juridiquement cette offre de services de base à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Département apportera son soutien financier pour la mise en place de cette nouvelle activité.

Les statuts d'ICO permettent de mettre en œuvre cette prestation, qui concerne « une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines en relation avec la gestion locale ».

Il faut cependant que l'Assemblée Générale d'ICO se prononce sur cette évolution et approuve le programme d'activité modifié. À cet effet, et si vous êtes d'accord, une Assemblée Générale ordinaire sera convoquée en avril.

Le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de cette offre de service pourrait être le suivant :

- **mars 2023** : Délibération de principe en Conseil Départemental pour la mise en place de ce bouquet de service porté par ICO et des moyens nécessaires.

- **avril 2023** : Approbation par l'Assemblée Générale d'ICO de cette nouvelle prestation et des modalités de principe associées.

- **entre avril et juin 2023** :

- sondage auprès des Collectivités pour identifier celles qui souhaitent recourir à l'offre de service et ainsi déterminer le nombre potentiel de profils acheteurs et de tiers de télétransmission à mettre en place
- communication aux communes et intercommunalités sur l'offre de service et sur les démarches à réaliser pour en bénéficier via un guide pas à pas : sortie d'ARNia pour ces prestations, délibération éventuelle pour adhérer à ICO et engager la convention de prestation, modification de la convention avec la Préfecture concernant le tiers de télétransmission...etc.

- **juin 2023** : approbation en Conseil d'Administration d'ICO :

- du règlement intérieur modifié, intégrant la prestation numérique
- des tarifs de prestation associés
- de la convention type permettant de bénéficier de cette prestation
- du lancement de consultations permettant d'offrir aux adhérents d'ICO qui le souhaitent, à partir du 1^{er} janvier 2024, un profil acheteur et /ou un tiers de télétransmission.

- **novembre décembre 2023** : information des adhérents bénéficiaires de ces prestations sur les prestataires retenus et les modalités d'accès et d'usage de ces services.

- **janvier 2024** : mise en œuvre de l'offre numérique de base.

Synthèse des débats sur ce thème :

Monsieur JACQUENET souhaite savoir si en tant que membre associé d'ICO, le SICECO voire la SEM, pourrait bénéficier, selon un tarif restant à définir, de ces services numériques. Une analyse juridique doit être menée. Cependant le statut d'ICO, établissement public administratif, ne permet pas d'envisager l'adhésion de la SEM. Le SICECO enverra un descriptif de ses besoins ainsi que les volumes annuels d'usage des services.

Madame EAP et M. RUET constatent que les besoins de services relatifs à la mise en place de la vidéo-protection vont devenir de plus en plus forts. En effet, avec les aides à l'investissement notamment du Département, de plus en plus de collectivités s'équipent, mais il est indispensable de structurer et

accompagner l'exploitation de ces systèmes, sur l'aspect juridique, stockage, protection des données...etc. A noter que cette prestation n'est pas proposée par ARNia.

Madame GOURMAND confirme cette information, en particulier pour sa commune.

Concernant les démarches à réaliser par les communes pour basculer du dispositif ARNia vers les services ICO, les membres du CA s'accordent sur la nécessité d'être très précis sur la marche à suivre vis-à-vis d'ARNia pour sortir du GIP (avant le 30 septembre de l'année n-1), ou pour résilier uniquement certains services (avant le 31 octobre de l'année n-1). C'est bien l'objectif du guide pas-à-pas qu'il est prévu d'adresser aux collectivités.

Monsieur GRAPPIN indique que sur le secteur de Nuits-Gevrey, les collectivités utilisent une suite de logiciels métiers proposée par un syndicat mixte d'Aurillac, et que ces applications intègrent les fonctionnalités « tiers de télétransmission » ou « plateforme marché ». A ce titre, elles ne s'appuient pas aujourd'hui sur ARNia, et ne solliciteront pas la prestation ICO.

Monsieur LENOIR informe de même que son syndicat utilisant actuellement les services de Méristème continuera ainsi.

Monsieur THOMAS indique qu'il faut veiller à la qualité des services qui seront offerts : ces derniers devront être plus performants, plus pratiques, plus étoffés, plus ergonomiques, afin d'être attractifs et faciles d'utilisation. Et ils devront être moins « chers » que le tarif ARNia.

Madame EAP souhaite qu'une explication très précise soit donnée aux élus sur l'évolution des tarifs ARNia :

- la gratuité pour les communes de moins de 500 habitants quand le Département était adhérent (ce qui représentait pour lui un coût annuel de 231 000 €)
- cette gratuité devait dans tous les cas disparaître au 1^{er} janvier 2023 même si le Département était resté adhérent
- la forte revalorisation finalement des tarifs 2023 pour les communes et plus encore pour leurs groupements
- le vœu du Département d'aider, en 2023 et à titre transitoire ces communes au travers de la péréquation
- la mise en place de services de base au 1^{er} janvier 2024, avec une amélioration et une extension progressive des services proposés en adéquation avec les souhaits des adhérents d'ICO.

Monsieur DUBREUIL précise que le fonds de péréquation des droits de mutations versé par l'État est excédentaire et devrait permettre au moins en partie de compenser le surcoût pour les communes de moins de 5000 habitants.

Le Conseil d'administration

- valide ces propositions,
- souhaite les soumettre à une Assemblée Générale qui se tiendra le 27 avril 2023,
- autorise le Président à engager toutes les démarches et procédures pour la réalisation de ce projet.

Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du CA du 17 janvier 2023.

Le procès-verbal de la précédente séance du 17 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité des votants et signé par M. Guillaume RUET, Président d'Ingénierie Côte-d'Or le Département, et Mme GOURMAND, secrétaire de séance.

Rapport n° 7 : Points divers et questions

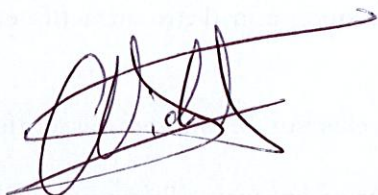
Monsieur RUET remercie les élus pour leur participation, puis lève la séance.

Fait à Dijon, le **21 JUILLET 2023**

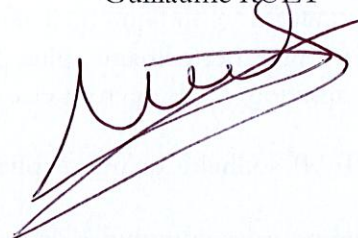
La secrétaire de séance

Le Président d'Ingénierie
Côte-d'Or le Département,

Céline VIALET



Guillaume RUET



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE · FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 JUILLET 2023

